



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 17 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 17 août 2026 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) :

Patrick Bernier , maire	Raymond Côté , conseiller
Sylvain Côté , conseiller no. 1	no. 4
Guy St-Laurent , conseiller no. 2	Jonathan Morin , conseiller no. 5
Karine Chamberland , conseillère no. 3	Johanne Maurice , conseillère no. 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Patrick Bernier.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

La personne qui préside la séance, soit le maire Patrick Bernier, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Patrick Bernier ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
4. Autorisation des comptes
5. Première période de questions du public
6. Rapports des différents comités et dossiers
7. Résolution d'appui pour l'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux et financement adéquat des obligations gouvernementales
8. Publications pour l'Achat local

RÈGLEMENTS

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-07 modifiant le règlement de zonage 2004-6
10. Adoption du premier projet de règlement 2026-07 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 et ses amendements afin d'ajouter des usages dans les zones R-11 et Rd-4

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

11. Achat d'un camion benne 10 roues et ses équipements de déneigement-procédure ouverte 2026-002.
12. Achat de sable d'hiver
13. Certificat de conformité des traverses de motoneiges

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Résolution autorisant le transfert de données numériques de cartographie pour la réalisation du Plan de protection de la source d'eau potable

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15. Mandat EXP

LOISIRS ET CULTURE ET ORGANISMES DU MILIEU

AUTRES

16. Deuxième période de questions du public
17. Correspondance
18. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Patrick Bernier constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Le maire Patrick Bernier présente l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

ADMINISTRATION

2026-08-01 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, ils renoncent à la lecture.

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026. .

2026-08-02 4. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis		(du 2026-07-07 au 2026-08-17)			
Poste		54-100-00-			
Banque:		001			
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202600446 (I)		2026-07-08	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	1 172,74 \$
202600469 (I)		2026-07-14	559	DISTRIBUTION SPORTS-	569,02 \$

202600478 (I)		2026-07-23	1669	Postes Canada BP Windsor	132,76 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001					1 874,52 \$
Poste		54-110-00-000			
Banque:					
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202600447 (I)		2026-07-09	4	BELL MOBILITÉ	88,59 \$
202600448 (I)		2026-07-09	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202600449 (I)		2026-07-09	1360	ADN COMMUNICATION	73,11 \$
202600450 (I)		2026-07-09	1668	SYLME CONSULTANT INC	1 256,86 \$
202600451 (I)		2026-07-09	637	ADMQ - ZONE 08 ESTRIE	149,47 \$
202600452 (I)		2026-07-09	1555	Groupe Colas Québec	139 875,88 \$
202600453 (I)		2026-07-09	1150	CENTRE D'ACTION	250,00 \$
202600454 (I)		2026-07-15	143	BELL CANADA	121,90 \$
202600455 (I)		2026-07-15	1168	COGECO Connexion Inc.	86,18 \$
202600456 (I)		2026-07-15	28	hydro	26,18 \$
202600457 (I)		2026-07-15	28	hydro	327,21 \$
202600458 (I)		2026-07-15	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	252,74 \$
202600459 (I)		2026-07-15	1505	Pierre Chouinard & fils	4 064,05 \$
202600460 (I)		2026-07-15	1491	Régie inter. sanitaire des	1 027,81 \$
202600461 (I)		2026-07-15	579	SPA DE L'ESTRIE	3 455,00 \$
202600470 (I)		2026-07-23	1401	CN2i	459,90 \$
202600471 (I)		2026-07-23	28	hydro	883,28 \$
202600472 (I)		2026-07-23	28	hydro	310,71 \$
202600473 (I)		2026-07-23	28	hydro	139,08 \$
202600474 (I)		2026-07-23	28	hydro	433,75 \$
202600475 (I)		2026-07-23	28	hydro	42,07 \$
202600476 (I)		2026-07-23	1491	Régie inter. sanitaire des	4 860,00 \$
202600477 (I)		2026-07-23	652	CQ WINDSOR # 6892	109,75 \$
202600479 (I)		2026-08-13	1360	ADN COMMUNICATION	60,44 \$
202600480 (I)		2026-08-13	143	BELL CANADA	121,90 \$
202600481 (I)		2026-08-13	4	BELL MOBILITÉ	88,59 \$
202600482 (I)		2026-08-13	1168	COGECO Connexion Inc.	86,18 \$
202600483 (I)		2026-08-13	28	hydro	338,10 \$
202600484 (I)		2026-08-13	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM	166,15 \$
202600485 (I)		2026-08-13	744	TABLE DE CONCERTATION	280,00 \$
202600486 (I)		2026-08-13	1084	WSP CANADA INC.	1 179,64 \$
202600487 (I)		2026-08-13	1000	VALORIS	2 130,70 \$
202600488 (I)		2026-08-13	1281	CENTRE D'EXTINCTEUR S.L.	96,56 \$
202600490 (I)		2026-08-13	1476	PITNEYWORKS	466,10 \$
202600492 (I)		2026-08-13	1461	FONDATION CHRISTIAN	250,00 \$

202600493 (A)		2026-08-14	1204	9074-6827 Québec Inc.	2 288,37 \$
202600494 (A)		2026-08-14	929	ATELIER LAVOIE	175,88 \$
202600495 (A)		2026-08-14	1109	Buropro Citation inc.	124,19 \$
202600496 (A)		2026-08-14	1665	ENVIRO5 INC.	222,76 \$
202600497 (A)		2026-08-14	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	1 668,57 \$
202600498 (A)		2026-08-14	1664	CATHERINE FORGET	1 725,77 \$
202600499 (A)		2026-08-14	938	CENTRE DU TAPIS	48,73 \$
202600500 (A)		2026-08-14	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER	36 658,90 \$
202600501 (A)		2026-08-14	1354	ÉQUIPEMENTS CHAMPAGNE	2 759,40 \$
202600502 (A)		2026-08-14	42	EXCAVATION J.G. NAULT	229,95 \$
202600503 (A)		2026-08-14	1355	EUROFINS ENVIRONEX	458,64 \$
202600504 (A)		2026-08-14	951	LES SERVICES EXP INC.	6 771,62 \$
202600505 (I)	8480	2026-08-14	638	Fonds d'information sur le	30,00 \$
202600506 (A)		2026-08-14	1514	France Morin	500,00 \$
202600507 (A)		2026-08-14	94	GABRIEL COUTURE ET FILS	508,33 \$
202600508 (A)		2026-08-14	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202600509 (A)		2026-08-14	977	IN-FO.CA	114,98 \$
202600510 (A)		2026-08-14	1072	PHILIPPE LAPLANTE	60,00 \$
202600511 (A)		2026-08-14	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	451,33 \$
202600512 (A)		2026-08-14	1248	LOCATION RICHMOND INC.	265,73 \$
202600513 (A)		2026-08-14	35	LOCATION WINDSOR INC.	674,57 \$
202600514 (A)		2026-08-14	799	MARC MORIN	1 359,64 \$
202600515 (A)		2026-08-14	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	2 886,70 \$
202600516 (A)		2026-08-14	1447	Meunier outillage	462,55 \$
202600517 (A)		2026-08-14	41	MRC DU VAL-SAINT-	503,75 \$
202600518 (A)		2026-08-14	1622	NUMÉRIQUE.ca	86,23 \$
202600519 (A)		2026-08-14	1579	P/A G.G.M. (Windsor) 6425	208,85 \$
202600520 (A)		2026-08-14	885	PITNEY BOWES LEASING	154,70 \$
202600521 (A)		2026-08-14	1070	SANIKURE	1 245,76 \$
202600524 (A)		2026-08-14	1395	Sidevic	332,57 \$
202600525 (A)		2026-08-14	1463	Solutions I.D 2009	266,74 \$
202600526 (A)		2026-08-14	1472	TRANSPORT MICHEL	1 527,54 \$
202600527 (A)		2026-08-14	899	JEAN-LUC TREMBLAY	60,00 \$
202600528 (A)		2026-08-14	14	VIVACO groupe coopératif	492,25 \$
202600529 (A)		2026-08-14	62	VILLE DE WINDSOR	37 610,71 \$
Total des paiements					268 643,59 \$
Total des paies émises			(du 2026-07-07 au 2026-08-17)		31 019,97 \$

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de personnes présentes

6. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

- a) **mairie:** le maire Patrick Bernier mentionne que les étudiants ont fait un bel entretien du parc du rang 10, travaux de peinture, terrain de balle.
- Travaux publics et hygiène du milieu:** Nous avons procédé à l'ouverture des
- b) soumissions pour l'appel d'offres du camion 10 roues, 1 seul soumissionnaire, conforme. Le camion sera livré en mars.
- c) **Régie incendie:** pas eu de rencontre
- Loisirs, culture, familles et aînés:** le comité mentionne que la saison achève, tout a bien été. Les terrains de pickleball sont maintenant prêts au parc du rang
- d) 10. Possibilité de tenir une activité libre de pickleball en même temps que le party de fin de saison de la balle, à voir.
- e) **Trans-Appel:** pas de sujet.
- f) **Urbanisme:** Le CCU se réunit le 19 août pour traiter une demande de modification réglementaire

2026-08-03 7. RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'ALLÈGEMENT DU FARDEAU ADMINISTRATIF DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET FINANCEMENT ADEQUAT DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT la résolution 175-08-2026 de la Municipalité de Bonsecours-appui - allègement du fardeau administratif des organismes municipaux et financement adéquat des obligations gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Joli, comme plusieurs petites municipalités du Québec, fait face à un fardeau administratif croissant imposé par le gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT que les irritants majeurs vécus par l'administration municipale sont, notamment :

- Les exigences lourdes découlant de la Loi 96 sur la langue française, incluant l'adoption d'une directive, la vérification de la conformité des entreprises lors de l'octroi de contrats et la production d'un rapport annuel ;
- Les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui obligent une révision complète et coûteuse des plans et règlements d'urbanisme, limitant considérablement l'autonomie locale et freinant le développement résidentiel ;
- La complexité excessive des programmes d'aide financière du gouvernement, qui exigent des dossiers techniques très lourds, entraînant des coûts importants sans garantie d'obtention de subventions ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire de multiples rapports et bilans annuels ou quadriennaux (application de la Charte de la langue française, reddition de comptes environnementaux, rapports sur la voirie, les infrastructures, les salaires, les postes vacants, l'application du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, etc.), ce qui mobilise une part importante du temps limité de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT que les coûts récurrents et imprévisibles liés à la facturation de la Sûreté du Québec pour les services policiers constituent un fardeau financier important pour les petites municipalités rurales sans corps de police local ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles exigences en matière de protection des milieux humides, de gestion des eaux pluviales et d'abattage d'arbres imposent des études et autorisations supplémentaires même pour de petits projets locaux, augmentant les délais et les coûts;

CONSIDÉRANT que les obligations relatives aux bâtiments patrimoniaux, notamment l'obligation pour les MRC de dresser un inventaire des immeubles construits avant 1940 et pour les municipalités d'adopter des règlements sur la démolition, l'occupation et l'entretien de ces bâtiments, nécessitent des ressources importantes en expertise et en temps ;

CONSIDÉRANT que les délais serrés imposés pour la mise en place de nouvelles obligations, souvent modifiées en cours de route, génèrent une charge de travail supplémentaire importante pour une équipe administrative réduite ;

CONSIDÉRANT que ces exigences administratives sont souvent les mêmes pour les petites municipalités que pour les grandes villes, sans modulation réelle selon la

taille, la capacité administrative ou le budget ;

CONSIDÉRANT que ce fardeau bureaucratique détourne des ressources humaines et financières essentielles qui devraient plutôt être consacrées à la prestation de services directs à la population et au développement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'importance fondamentale de l'autonomie municipale, principe reconnu dans la Loi sur les compétences municipales, et la nécessité de laisser aux petites municipalités la latitude de gérer leurs budgets et leurs priorités locales tout en respectant les grandes orientations gouvernementales ;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Karine Chamberland
ET RÉSOLU, à l'unanimité des membres présents,

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'appuyer les demandes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), visant à alléger significativement le fardeau administratif imposé aux petites municipalités ;

D'inviter le gouvernement du Québec à réduire substantiellement les obligations de reddition de comptes, les normes au niveau des appels d'offres et rapports exigés des municipalités, particulièrement celles de moins de 2 000 habitants, afin de simplifier la gestion quotidienne et d'introduire une modulation réelle des exigences selon la taille et la capacité des municipalités, notamment en matière d'urbanisme, de langue française, d'appels d'offres, de programmes de subventions, de normes environnementales et de protection du patrimoine bâti ;

DE solliciter le gouvernement de respecter davantage l'autonomie des municipalités en leur laissant une plus grande marge de manœuvre pour adapter les règlements et les orientations à leur réalité locale, tout en maintenant les grands objectifs collectifs ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de la Sécurité publique, au ministre responsable de la Langue française, au ministre de la Culture et des Communications, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au député provincial de la circonscription, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François..

2026-08-04 8. PUBLICATIONS POUR L'ACHAT LOCAL

CONSIDÉRANT que L'actualité l'Étincelle propose une promotion pour le cahier spécial Achat Local

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Karine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter la publicité de la promotion Achat Local au montant de 259\$ plus taxes

RÈGLEMENTS

Avis de motion AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-6

Monsieur le conseiller Sylvain Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2026-07 modifiant le règlement de zonage 2004-6 et ses amendements dans le but :

- D'autoriser l'usage Habitation unifamiliale isolée dans la zone R-11;
- D'autoriser les projets d'ensemble résidentiel intégrés dans la zone R-11
- D'autoriser les projets d'ensemble résidentiel intégrés dans la zone Rd-4, en limitant le nombre maximal d'habitations à 4 habitations dans un projet d'ensemble résidentiel intégré de cette zone.

Le premier projet de règlement 2026-07 est déposé.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

2026-08-05 10. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2026-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 ET SES

AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES USAGES DANS LES ZONES R-11 ET RD-4

Considérant que la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Considérant que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Johanne Maurice
et résolu unanimement

D'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 2026-07 conformément à l'article 124 de la Loi

De fixer au 8 septembre 2026, à20h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2026-08-06 11. ACHAT D'UN CAMION BENNE 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT-PROCÉDURE OUVERTE 2026-002.

Considérant que la municipalité de Val-Joli a lancé une procédure ouverte pour la fourniture d'un camion benne 10 roues et ses équipements de déneigement;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 août 2026 à 11h00;

Considérant les résultats d'ouverture suivants:

Soumissionnaire	Avant taxes	Taxes incluses
Phil Larochelle équipement Inc.	438 943.87\$	504 675.71\$

Considérant qu'après les vérifications, la soumission reçue est conforme;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat de fourniture d'un camion benne 10 roues et ses équipements de déneigement soumissionnaire Phil Larochelle équipement Inc au montant de 504 675.71\$ taxes incluses;

De financer la dépense qui sera effective en 2027 représentant une dépense taxes nette de 460 836.19\$ de la façon suivante:

- utilisation du Fonds de roulement au montant de 250 000\$ remboursable sur 5 ans;
- utilisation du surplus affecté véhicules voirie au montant de 115 000\$;
- utilisation du surplus libre au montant de 139 675.71\$;
- d'affecter la ristourne estimée de la TPS au montant de 21 947.19\$ au remboursement du fonds de roulement;
- d'affecter la ristourne estimée de la TVQ au montant de 21 892.33\$ au remboursement du fonds de roulement;

2026-08-07 12. ACHAT DE SABLE D'HIVER

Considérant que la municipalité doit s'approvisionner en sable abrasif pour la saison hivernale 2026-2027;

Considérant que les fournisseurs suivant ont soumis leurs tarifs à la municipalité:

fournisseurs	prix à la tonne non livrée avant taxes
Transport Érick Nault	13.50\$
Excavation Yvon Benoît	15.50\$

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat de 400 tonnes de sable abrasif au coût de 13.50\$ la tonne non livrée chez Transport Érick Nault..

2026-08-08 13. CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGES

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. demande à la municipalité de statuer sur la conformité des traverses de motoneige sur les routes sous sa responsabilité, soit sur le rang 11 (3 traverses);

Il est proposé par Guy St-Laurent
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'émettre le présent certificat de conformité pour les traverses de motoneige du club de motoneige Harfang de l'Estrie sur les routes sous la responsabilité de la municipalité de Val-Joli pour la saison 2026-2027.

HYGIÈNE DU MILIEU

2026-08-09 14. RÉSOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT DE DONNÉES NUMÉRIQUES DE CARTOGRAPHIE POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE

Considérant que la Ville de Windsor a confié à Groupe Conseil UDA inc. (Akifer) le mandat de rédiger son Plan de protection de la source d'eau potable ;

Considérant que la réalisation de ce mandat requiert l'obtention de données numériques de cartographie détenues par la MRC du Val-Saint-François ;

Considérant que la résolution 2026-08-184 du conseil municipal de la Ville de Windsor demandant aux conseils municipaux de Val-Joli, Saint-Claude et Stoke d'adopter une résolution autorisant ledit transfert de données numériques de cartographie ;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et unanimement résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Val-Joli autorise :

La MRC du Val-Saint-François à transmettre à Groupe Conseil UDA inc. (Akifer) les données numériques de cartographie détenues par elle et nécessaires pour la réalisation du mandat susmentionné, sous réserve de la signature d'une entente de confidentialité tripartite entre la MRC, la Ville de Windsor et Akifer ou de toute autre entente de confidentialité qui serait requise par la MRC ;

Le maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-08-10 15. MANDAT EXP

Considérant que la municipalité a déjà un mandat de service avec EXP pour les services d'urbanisme et expert conseil

Considérant que dans le cadre des services d'urbanisme demandés, la municipalité demande de réaliser des documents types et procédures pour l'émission de permis;

Considérant que la municipalité souhaite obtenir des documents et procédures pour les demandes de dérogations mineures et le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposer par Sylvain Côté
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les démarches prises pour la production de documents de référence et les documents pour le Comité consultatif d'urbanisme par l'urbaniste Caroline Adam de la firme EXP en plus des services de consultation ponctuels.

LOISIRS ET CULTURE ET ORGANISMES DU MILIEU

AUTRES

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

pas de questions

17. CORRESPONDANCE

- MTMD subvention PPA-CE 2026
- Lettre citoyens pour projet pavage St-Amant et Bellevue

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Patrick Bernier lève l'assemblée à 20h43.

Patrick Bernier,

Marie-Céline Corbeil

Maire

Directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Patrick Bernier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Patrick Bernier, maire